

* Commentaires du 14 août 2011 *

Les exégèses de Mme Marie-Noëlle Thabut



A propos de Marie-Noëlle Thabut : elle a fait des études de droit, puis d'exégèse. Elle s'est beaucoup investie dans la pastorale liturgique et l'initiation biblique, à travers des cours, des conférences et des voyages en Terre sainte. Elle est surtout connue du grand public grâce à ses émissions sur Radio Notre-Dame, ses commentaires dans Magnificat et son grand ouvrage sur les années liturgiques, *L'intelligence des Écritures*, pour comprendre la parole de Dieu chaque dimanche en paroisse, paru chez Soceval.

1. Les textes de ce dimanche

1. Is 56, 1.6-7
2. Ps 66/67, 2b-3, 5abd, 7b-8
3. Rm 11, 13-15.29-32
4. Mt 15, 21-28

PREMIÈRE LECTURE : Is 56, 1.6-7

Premier livre des Rois

56

- 01 Parole du Seigneur :
Observez le droit,
pratiquez la justice.
Car mon salut approche, il vient,
et ma justice va se révéler.
- 06 Les étrangers qui se sont attachés au service du Seigneur
pour l'amour de son nom
et sont devenus ses serviteurs,
tous ceux qui observent le sabbat sans le profaner
et s'attachent fermement à mon Alliance,
- 07 je les conduirai à ma montagne sainte.
Je les rendrai heureux dans ma maison de prière,
je ferai bon accueil, sur mon autel,
à leurs holocaustes et à leurs sacrifices,
car ma maison s'appellera
« Maison de prière pour tous les peuples ».

Il est intéressant de voir à quel point les lectures de ce dimanche se rejoignent : la question, au fond, est toujours la même : *jusqu'où nos communautés doivent-elles accepter de s'ouvrir aux étrangers ?* Ce qui revient à nous demander si Dieu a des préférences ou s'il aime tous les hommes ?

Évidemment, entre la prédication d'Isaïe (notre première lecture), la lettre de Paul aux chrétiens de Rome et l'évangile de Matthieu, le contexte historique et les circonstances concrètes sont bien différents, mais l'annonce de la [miséricorde](#) de Dieu résonne avec la même intensité.

Commençons par Isaïe : il s'agit ici de celui que l'on appelle habituellement le « Troisième Isaïe » ; l'auteur écrit dans les premières décennies qui ont suivi l'Exil, donc à la fin du sixième siècle vraisemblablement, ou au début du cinquième. Nous avons eu souvent l'occasion de voir que la réadaptation n'a pas été simple ; au bout de cinquante ans d'absence, on ne retrouve pas tout comme on l'a laissé ; et comment faire pour cohabiter avec les étrangers qui ont occupé la place entre temps ? Réciproquement, ceux-ci s'inquiètent du retour des exilés ; ils se disent entre eux : « le Seigneur va certainement me séparer de son peuple. » Les eunuques, eux aussi, se posent des questions : « Voici que je suis un arbre sec » (sous-entendu, on va m'exclure). Toutes ces craintes sont fondées car jusqu'ici, la doctrine de l'élection marquait une nette séparation entre le peuple élu et les autres. Les plus scrupuleux parmi ceux qui rentrent pourraient bien avoir une tendance à l'élitisme ou à l'exclusive, dans un souci de fidélité.

Des deux côtés, probablement, on est venu trouver le [prophète](#) ; et celui-ci édicte donc ici de la part de Dieu une règle pratique ; elle n'est probablement pas du goût de tout le monde, puisqu'il prend bien soin de faire précéder son texte de la mention « Parole du Seigneur » et il va jusqu'à la répéter trois fois dans la formulation de la décision, dont nous ne lisons qu'un extrait ici ; effectivement, la décision qu'il prône est celle de l'ouverture : si des étrangers veulent entrer dans la communauté juive, acceptez-les ; « Qu'il n'aille pas dire, le fils de l'étranger qui s'est attaché au Seigneur, qu'il n'aille pas dire : *Le Seigneur va certainement me séparer de son peuple !* Et que l'eunuque n'aille pas dire : *Voici que je suis un arbre sec !* Car ainsi parle le Seigneur : *Aux eunuques qui gardent mes sabbats, qui choisissent de faire ce qui me plaît et qui se tiennent dans mon alliance, à ceux-là je réserverai dans ma Maison, dans mes murs, une stèle porteuse du nom ; ce sera mieux que des fils et des filles ; j'y mettrai un nom perpétuel, qui ne sera jamais retranché.* » (v. 3-5).

Au passage, le [prophète](#) a quand même clairement indiqué les conditions de l'ouverture : garder les sabbats, pratiquer l'alliance, faire ce qui plaît au Seigneur. Mais l'ouverture est bel et bien là et marque une étape très importante dans la découverte de l'universalisme du projet de Dieu. Même ouverture et mêmes conditions pour les étrangers : « Les étrangers qui se sont attachés au service du Seigneur pour l'amour de son nom et sont devenus ses serviteurs, tous ceux qui observent le sabbat sans le profaner et s'attachent fermement à mon alliance, je les conduirai à ma montagne sainte. Je les rendrai heureux dans ma maison de prière, je ferai bon accueil, sur mon autel, à leurs holocaustes et à leurs sacrifices. » (6-7).

L'insistance sur la pratique du sabbat « sans le profaner » est très révélatrice : pendant l'exil, la pratique du sabbat a été un élément très important de la sauvegarde de la vie communautaire et de l'identité juive. Il ne faudrait pas qu'une trop grande ouverture entraîne une perte d'identité ; toutes les religions se heurtent à la difficulté de conjuguer ouverture et maintien des traditions, tolérance et fidélité.

Le [prophète](#) n'en reste pas là ; au-delà de la règle pratique, il ouvre sur une annonce prophétique du projet de Dieu, ou plutôt, il replace la règle pratique dans la perspective du projet de Dieu : « Parole du Seigneur. Observez le droit, pratiquez la justice. Car mon salut approche, il vient, et ma justice va se révéler. » L'annonce de la venue prochaine du salut de Dieu remplissait les chapitres précédents (du Deuxième Isaïe), ainsi que la condition de l'accueil du salut de Dieu : « Observez le droit, pratiquez la justice. » Déjà aussi, on mentionnait les peuples étrangers, les *nations*, mais il semble bien qu'ils n'étaient encore que témoins de l'œuvre de Dieu en faveur du peuple élu. « Alors la gloire du Seigneur sera dévoilée et tous les êtres de chair ensemble verront que la bouche du Seigneur a parlé. » (Is 40, 5) ; « Ma justice, je la rends proche, elle n'est plus éloignée et mon salut ne sera plus retardé ; je donnerai en Sion le salut, à Israël je donnerai ma splendeur. » (Is 46, 13) ; « Elle est proche ma justice ; il sort mon salut, et mes bras vont juger les peuples ; les îles mettront leur [espérance](#) en moi et seront dans l'attente de mon bras. » (Is 51, 5-8).

Avec le texte d'aujourd'hui, semble-t-il, un pas est franchi : quiconque observe le droit et pratique la justice (v. 1) est désormais admis dans la Maison de Dieu. Voici le texte du verset 2 que la [liturgie](#) ne nous fait pas lire ce dimanche : « Heureux l'homme qui fait cela, le fils d'Adam qui s'y tient, gardant le sabbat sans le déshonorer, gardant sa main de faire aucun mal. » Et le [prophète](#) conclut « Car ma maison s'appellera Maison de prière pour tous les peuples. »

PSAUME : Ps 66/67, 2b-3, 5abd, 7b-8

Psaume 66/67

R/ Dieu, que les peuples t'acclament ! Qu'ils t'acclament, tous ensemble !

- 2b que son visage s'illumine pour nous ;
03 et ton chemin sera connu sur la terre,
ton salut, parmi toutes les nations.
- 5a Que les nations chantent leur joie,
5b car tu gouvernes le monde avec justice ;
5d sur la terre, tu conduis les nations.
- 7b Dieu, notre Dieu, nous bénit.
08 Que Dieu nous bénisse,
et que la terre tout entière l'adore !

PSAUME - L'exégèse de Mme Thabut : Ps 66/67, 2b-3, 5abd, 7b-8

La première phrase de bénédiction des prêtres reprend exactement un texte très célèbre du livre des Nombres : « Le Seigneur dit à Moïse : *Voici comment Aaron et ses descendants béniront les fils d'Israël : que le Seigneur te bénisse et te garde ! Que le Seigneur fasse*

briller sur toi son visage, qu'il se penche vers toi ! Que le Seigneur tourne vers toi son visage, qu'il t'apporte la paix !... C'est ainsi que mon nom sera prononcé sur les fils d'Israël et moi, je les bénirai. » (Nb 6, 24-26). Vous avez reconnu ce texte : c'est la première lecture du 1^{er} janvier de chaque année. Pour un 1er janvier, jour des vœux, c'est le texte idéal ! On ne peut pas formuler de plus beaux vœux de bonheur.

Et au fond, une bénédiction, c'est cela, des vœux de bonheur ! (c'est d'ailleurs ce choix d'une formule de bénédiction pour la lecture du 1er janvier qui nous permet de comprendre le sens du mot « bénédiction »). Comme des « vœux de bonheur », effectivement, les bénédictions sont toujours des formules *au subjonctif* : « que Dieu vous bénisse, que Dieu vous garde ... » ; cela me rappelle toujours une petite histoire : une jeune femme que je connais était malade, à l'hôpital ; le dimanche, quand un prêtre ami est venu lui apporter la communion, il a accompli le rite comme il est prévu et, donc, à la fin il lui a dit : « Que Dieu vous bénisse » et elle, sans réfléchir et sans se contenir (mais, à l'hôpital, on a des excuses !) a répondu en riant : « Mais qu'est-ce que vous voulez qu'il fasse d'autre ! » Bienheureuse spontanéité : notre petite dame a fait ce jour-là une grande découverte : c'est vrai : Dieu ne sait que nous bénir, que nous aimer, que nous combler à chaque instant. Et quand le prêtre (que ce soit au temple de Jérusalem ou à l'hôpital, ou dans nos églises), quand le prêtre dit « Que Dieu vous bénisse », cela ne veut évidemment pas dire que Dieu pourrait ne pas nous bénir ! Le souhait est de notre côté si j'ose dire : ce qui est souhaité c'est que nous entrons dans cette bénédiction de Dieu sans cesse offerte...

Ou bien, quand le prêtre dit « Le Seigneur soit avec vous », c'est la même chose : le Seigneur EST toujours avec nous... mais ce subjonctif *soit* dit notre liberté : c'est nous qui ne sommes pas toujours avec lui. On peut en dire autant de la phrase « Que Dieu vous pardonne » ; Dieu pardonne sans cesse : à nous d'accueillir le pardon, d'entrer dans la réconciliation qu'il nous propose.

Nous savons bien que, du côté de Dieu, les vœux de bonheur à notre égard sont permanents. Vous connaissez la phrase de Jérémie : « Moi, je sais les projets que j'ai formés à votre sujet, dit le Seigneur, projets de prospérité et non de malheur. » (Jr 29, 11). Nous savons bien que Dieu est Amour. Toutes les pensées qu'il a sur nous, si j'ose dire, ne sont que des vœux de bonheur.

Autre piste pour comprendre ce qu'est une bénédiction au sens biblique : je reviens au texte du livre des Nombres que nous lisons tout à l'heure et qui ressemble si fort à notre psaume d'aujourd'hui : « Que le Seigneur te bénisse et te garde... » ; la première phrase du même texte disait : « Le Seigneur dit à Moïse : Voici comment Aaron et ses descendants béniront les fils d'Israël » et la dernière phrase : « C'est ainsi que mon nom sera prononcé sur les fils d'Israël et moi, je les bénirai. » Quand les prêtres bénissent Israël de la part de Dieu, la Bible dit : « ils prononcent le NOM de Dieu sur les fils d'Israël », et même pour être plus fidèle encore, au texte biblique, il faudrait dire « ils METTENT le NOM de Dieu sur les fils d'Israël ». Cette expression « Mettre le NOM de Dieu sur les fils d'Israël » est aussi pour nous une définition du mot « bénédiction ». On sait bien que, dans la Bible, le nom, c'est la personne. Donc, être « mis sous le nom de Dieu », c'est être placé sous sa présence, sous sa protection, c'est entrer dans sa présence, sa lumière, son amour. Encore une fois, tout cela nous est offert à chaque instant. Mais encore faut-il que nous y consentions. C'est pour cela que toute formule de bénédiction prévoit toujours la réponse des fidèles. Quand le prêtre nous bénit à la fin de la Messe, par exemple, nous répondons « Amen », qui est l'expression de notre accord, notre consentement.

Dans ce psaume d'aujourd'hui, la réponse des fidèles, c'est ce refrain « Que les peuples, Dieu, te rendent grâce ; qu'ils te rendent grâce tous ensemble ! » Il y a là une superbe leçon d'universalisme ! Aussitôt qu'il entre dans la bénédiction de Dieu, le peuple élu répercute en quelque sorte sur les autres la bénédiction qu'il accueille pour lui-même. Et le dernier verset est une synthèse de ces deux aspects : « Que Dieu nous bénisse (sous-entendu, nous son peuple choisi) ET que la terre tout entière l'adore ». C'est dire que le peuple d'Israël n'oublie pas un instant sa vocation, sa mission au service de l'humanité tout entière. Il sait que de sa fidélité à la bénédiction reçue gratuitement, par choix de Dieu, dépend la découverte de l'amour et de la bénédiction de Dieu par l'humanité tout entière.

DEUXIÈME LECTURE : Rm 11, 13-15.29-32

Lettre de saint Paul Apôtre aux Romains

11

- 13i Frères, je vous le dis à vous, qui étiez païens : dans la mesure même où je suis apôtre des païens, ce serait la gloire de mon ministère
- 14 de rendre un jour jaloux mes frères de race, et d'en sauver quelques-uns.
- 15 Si en effet le monde a été réconcilié avec Dieu quand ils ont été mis à l'écart, qu'arrivera-t-il quand ils seront réintégrés ? Ce sera la vie pour ceux qui étaient morts !
- 29 Les dons de Dieu et son appel sont irrévocables.
- 30 Jadis, en effet, vous avez désobéi à Dieu, et maintenant, à cause de la désobéissance des fils d'Israël, vous avez obtenu miséricorde ;
- 31 de même eux aussi, maintenant ils ont désobéi à cause de la miséricorde que vous avez obtenue, mais c'est pour que maintenant, eux aussi, ils obtiennent miséricorde.
- 32 Dieu, en effet, a enfermé tous les hommes dans la désobéissance pour faire miséricorde à tous les hommes.

DEUXIÈME LECTURE – L'exégèse de Mme Thabut : Rm 11, 13-15.29-32

Aux yeux de Paul, avant sa vision sur le chemin de Damas, l'humanité comprenait deux groupes bien distincts : les Juifs et les non-Juifs, qu'on appelait les « nations » ou les « païens ». Les Juifs avaient une mission et une responsabilité auprès des païens : leur faire connaître le Dieu unique.

Lorsque Jésus ressuscité apparut à Paul, et se fit reconnaître par lui comme le Messie que le peuple d'Israël attendait, Paul comprit que la mission du peuple juif consistait désormais à faire connaître le Christ aux missions païennes. La première tâche de Paul était donc de faire connaître Jésus-Christ à ses frères juifs, et, dans un deuxième temps, les Juifs tous ensemble pourraient en témoigner auprès des non-Juifs.

Cela, c'était le rêve, mais la réalité fut tout-autre : on sait que les Juifs, dans leur grande majorité, ont refusé l'Évangile. D'après les Actes des Apôtres, c'est à Antioche de Pisidie que le problème éclata violemment pour la première fois. Très logiquement, dans un premier temps, Paul a commencé à prêcher au nom de Jésus de Nazareth au cours d'une réunion du shabbat, un samedi matin, à la synagogue. Ce jour-là, on les écouta avec intérêt (lui et Barnabé) et on leur demanda de revenir le samedi suivant. Mais, pendant la semaine, on a eu le temps de réfléchir et des clans se sont formés. Le samedi suivant, il y avait une

foule nombreuse, paraît-il, mais bigarrée : des Juifs de souche dont certains étaient prêts à croire Paul et d'autres tout à fait hostiles ; mais aussi des non-Juifs, sympathisants de la religion juive, mais non circoncis ; c'étaient donc des païens (on les appelait généralement les « craignant Dieu »).

L'opposition est venue des Juifs de souche : « Le sabbat venu, presque toute la ville s'était rassemblée pour écouter la parole du Seigneur. À la vue de cette foule, les Juifs furent pris de fureur et c'étaient des injures qu'ils opposaient aux paroles de Paul. » (Ac 13, 44). Paul pouvait parfaitement les comprendre, puisqu'il avait connu lui aussi une période de violente opposition à la communauté chrétienne récente, mais il avait à cœur désormais d'annoncer l'évangile de toute urgence. Il a donc décidé de passer outre l'opposition de ses frères juifs et de s'adresser désormais à toutes les bonnes volontés, qu'il s'agisse de Juifs ou de païens. Voici les paroles qu'il a adressées aux membres de la synagogue d'Antioche : « C'est à vous d'abord que devait être adressée la parole de Dieu. Puisque vous la repoussez, et que vous vous jugez indignes de la vie éternelle, nous nous tournons vers les païens. » (Ac 13, 46). Même discours à Corinthe quelques années plus tard : « Lorsque Silas et Timothée furent arrivés de Macédoine, Paul se consacra entièrement à la parole, attestant devant les Juifs que le Messie était Jésus. Devant leurs oppositions et leurs injures, Paul secoua ses vêtements et leur déclara : "Que votre sang vous retombe sur la tête ! J'en suis pur et, désormais, c'est aux païens que j'irai." » (Ac 18, 5 - 6). On retrouve le récit d'autres événements semblables à Éphèse (Ac 19, 9). On peut donc dire que si Paul a évangélisé les païens, c'est, en fait, parce que les Juifs, dans leur grande majorité, ont refusé l'Évangile. Et c'est pour cela qu'il écrit aux Romains, anciens païens : « Maintenant, à cause de la désobéissance (le refus) des fils d'Israël, vous avez obtenu miséricorde. » *Désobéissance*, ici, veut dire *refus d'écouter* ou même plutôt *refus de croire*. C'est grâce au refus des Juifs de reconnaître en Jésus le Messie que les apôtres ont commencé à évangéliser des non-Juifs. Au passage, cela veut dire que les anciens païens n'ont aucun mérite à faire valoir, puisqu'ils sont en partie redevables de leur propre conversion à Israël lui-même et à son refus.

Mais, dans le plan de Dieu, que devient le peuple juif désormais ? Est-il perdu et en quelque sorte remplacé par les païens ? Pour Paul, il est évident que l'Alliance offerte par Dieu au Sinaï ne peut pas être reniée : « Les dons de Dieu et son appel sont irrévocables. » C'est pour cela que Paul ne désespère pas de l'avenir d'Israël, bien au contraire : autrefois loin de Dieu, les païens ont maintenant obtenu miséricorde, et les Juifs, par la même occasion, se sont enfermés dans le refus. Mais, tôt ou tard, Israël, à son tour, découvrira avec émerveillement la miséricorde de Dieu. Et Paul a cette affirmation incroyablement audacieuse : « Dieu a enfermé tous les hommes dans la désobéissance pour faire miséricorde à tous les hommes. »

Ne nous trompons pas sur le sens de cet « enfermement » : nous pourrions y voir une sorte de calcul machiavélique de la part de Dieu : comme s'il avait voulu conduire tous les hommes au péché pour pouvoir leur pardonner à tous. Une telle interprétation serait en contradiction absolue avec l'enseignement de Paul, tout au long de cette lettre : de même que Dieu donne toute sa grâce par amour, de même, dans son amour, il respecte notre liberté ; et lorsque notre liberté va jusqu'à refuser la grâce, il n'insiste pas. Mais, comme toujours, de tout mal, si nous le laissons faire, Dieu fait surgir du bien. La préposition « pour » ne veut pas dire que Dieu a dirigé tous les événements dans un but bien précis ; mais de nos erreurs même, Dieu fait surgir des conséquences bénéfiques : en définitive, Dieu a laissé les hommes s'enfermer dans leur refus et il en a tiré le salut de tous.

Essayons de résumer le raisonnement de Paul : Grâce au refus des Juifs, les païens ont été évangélisés ; cet accueil des païens a exaspéré les juifs et donc ils se sont enfermés dans leur refus d'un Messie qui ouvrirait les portes à n'importe qui. Mais Dieu n'oublie pas son Alliance : il leur suffira d'ouvrir leurs cœurs pour être eux aussi accueillis dans l'Église du Christ.

ÉVANGILE : Mt 15, 21-28

Évangile de Jésus-Christ selon saint Matthieu

15

- 21 Jésus s'était retiré vers la région de Tyr et de Sidon.
- 22 Voici qu'une Cananéenne, venue de ces territoires, criait : « Aie pitié de moi, Seigneur, fils de David ! Ma fille est tourmentée par un démon. »
- 23 Mais il ne lui répondit rien. Les disciples s'approchèrent pour lui demander : « Donne-lui satisfaction, car elle nous poursuit de ses cris ! »
- 24 Jésus répondit : « Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues d'Israël. »
- 25 Mais elle vint se prosterner devant lui : « Seigneur, viens à mon secours ! »
- 26 Il répondit : « Il n'est pas bien de prendre le pain des enfants pour le donner aux petits chiens. –
- 27 C'est vrai, Seigneur, reprit-elle ; mais justement, les petits chiens mangent les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. »
- 28 Jésus répondit : « Femme, ta foi est grande, que tout se fasse pour toi comme tu le veux ! » Et, à l'heure même, sa fille fut guérie.

L'ÉVANGILE – L'exégèse de Mme Thabut : Mt 15, 21-28

Il est intéressant de voir que cette scène intervient tout de suite après un enseignement de Jésus à propos de la pureté ; on sait que dans le monde juif, la pureté n'est pas l'absence de péché, mais l'aptitude à s'approcher de Dieu. Les Pharisiens attachaient beaucoup d'importance aux règles de pureté, pour être dignes de prier et de se rendre au Temple. Jésus, lui, vient de dire que la pureté est d'abord affaire de cœur et d'intention. Au risque de scandaliser les Pharisiens, il a dit : « *Ce qui sort de la bouche provient du cœur, et c'est cela qui rend l'homme impur. Du cœur, en effet, proviennent les intentions mauvaises... C'est là ce qui rend l'homme impur ; mais manger sans s'être lavé les mains ne rend pas l'homme impur.* » (Mt 15, 19-21).

Or, c'est juste après cette controverse que Jésus décide de se rendre en territoire païen, là où justement, tout le monde est impur aux yeux des Juifs puisque personne ne respecte les règles de pureté de la loi juive. Cette Cananéenne, en particulier, qui vient à la rencontre de Jésus est une païenne ; pourtant, elle n'hésite pas à s'adresser à lui pour lui demander de guérir sa fille : « *Aie pitié de moi, Seigneur, fils de David ! Ma fille est tourmentée par un démon.* » Sans doute a-t-elle eu vent de la réputation de guérisseur de Jésus.

Curieusement, celui-ci ne répond pas ; ce qui incite ses disciples à intervenir : « *Donne-lui satisfaction car elle nous poursuit de ses cris* ». Cela fait penser à la parabole de l'ami importun rapportée par saint Luc : « *Si l'un de vous a un ami et qu'il aille le trouver au milieu de la nuit pour lui dire : Mon ami, prête-moi trois pains, parce qu'un de mes amis m'est arrivé de voyage et je n'ai rien à lui offrir, et si l'autre, de l'intérieur, lui répond : Ne*

m'ennuie pas ! Maintenant la porte est fermée ; mes enfants et moi nous sommes couchés ; je ne puis me lever pour te donner du pain, je vous le déclare : même s'il ne se lève pas pour lui en donner parce qu'il est son ami, eh bien, parce que l'autre est sans vergogne, il se lèvera pour lui donner tout ce qu'il lui faut. » (Lc 11, 5-8). Il semble bien que par cette parabole Jésus recommande la persévérance dans la prière. La parabole de la veuve opiniâtre et du juge inique (au chapitre 18 de Luc) va dans le même sens et saint Luc précise que Jésus a raconté cette parabole pour dire à ses disciples *« la nécessité de prier constamment et de ne pas se décourager »*. C'est exactement ce que fait la Cananéenne et elle importune les disciples qui supplient Jésus d'intervenir. Ce à quoi il leur répond que cette femme est une étrangère, une Cananéenne : *« Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues d'Israël. »*

En disant cela, il se situe résolument dans la perspective du projet de Dieu dont la première étape concerne le peuple d'Israël. Il avait déjà pris position très clairement de la même manière lorsqu'il avait envoyé ses apôtres en mission ; Matthieu raconte : *« Ces apôtres, Jésus les envoya en mission avec les instructions suivantes : Ne prenez pas le chemin des païens et n'entrez pas dans une ville de Samaritains ; allez plutôt vers les brebis perdues de la maison d'Israël. »* (Mt 10, 6).

On sait qu'au début de son activité missionnaire, saint Paul s'était d'abord adressé prioritairement aux Juifs ; c'est ce que l'on pourrait appeler la *« logique de l'élection »* : Dieu a choisi le peuple d'Israël pour se révéler à lui, à charge pour le peuple élu de relayer cette révélation auprès des autres peuples. Saint Paul, résolument, respectait ce choix. Et seulement dans un deuxième temps, après son échec auprès de la majorité des Juifs, Paul s'est tourné vers les païens. C'était exactement le thème de notre deuxième lecture de ce dimanche.

Il semble bien que Jésus, ici, se situe également dans cette logique de l'élection. C'est au peuple d'Israël et à lui seul qu'il est envoyé pour annoncer la venue du royaume de Dieu et en donner des signes par sa parole et par ses actes.

Mais une autre question se pose ici : comment répondre aux étrangers, aux païens qui souhaitent rejoindre le peuple élu ? Peuvent-ils se frayer un chemin vers le salut ? Et, si oui, à quelles conditions ? Cette même question habitait déjà nos deux premières lectures. Vers 500 avant JC, Isaïe répondait : oui, des étrangers peuvent être admis dans la maison de Dieu et donc dans la communauté juive, à condition de respecter la loi juive.

Jésus, lui, va encore plus loin. Il commence par justifier son refus d'intervenir : *« Il n'est pas bien de prendre le pain des enfants pour le donner aux petits chiens. »* Mais il finit par agir en faveur de la Cananéenne ; et pourquoi change-t-il d'avis ? Parce qu'elle a la foi, dit-il : *« Femme, ta foi est grande, que tout se fasse pour toi comme tu le veux ! »*

Je ferai trois remarques : premièrement, Jésus dit que la Cananéenne a la foi simplement parce qu'elle s'obstine à lui faire confiance ; elle ne se laisse pas rebuter, au contraire, elle insiste : *« les petits chiens mangent les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. »* La foi n'est-ce pas cela : s'obstiner à faire confiance ?

Deuxième remarque : Jésus n'exige de la Cananéenne aucune des pratiques de la religion juive : seulement la foi. C'est très exactement la position que Paul prendra plus tard lorsqu'il évangélisera les païens.

Enfin, il est évident que l'opiniâtreté de la maman était guidée par son amour pour sa fille. Peut-être aurons-nous l'opiniâtreté suffisante pour demander et obtenir le salut du monde... quand nous l'aimerons assez ?

Complément

Pourquoi appelle-t-elle Jésus, fils de David, et quel sens ce titre a-t-il dans sa bouche ? Nous ne le saurons pas ; mais c'est bien en tant que berger d'Israël (messie, descendant de David) qu'il se place quand il dit à ses disciples : « *Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues d'Israël* ».

